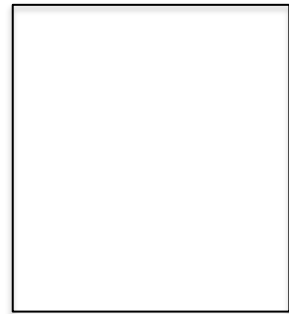




Union Nationale des Architectes d'Intérieur, Designers  
Syndicat patronal affilié à la Fédération Française du Bâtiment

## ADHÉSION AU CLUB JEUNES

### ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, DESIGNER



NOM Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal, ville .....  
Tél - Portable .....  
@mail .....  
Site Internet .....  
Date, lieu de naissance .....

#### **SITUATION PROFESSIONNELLE**

##### **A/ Étudiant en architecture d'intérieur**

Année : .....  
École : .....  
Adresse : .....

##### **B/ Jeune diplômé en architecture d'intérieur**

Année d'obtention : .....  
Type diplôme : .....  
École : .....  
Adresse : .....

Le montant de la cotisation de l'adhérent club jeunes est de 25€ pour l'année 2022, défini annuellement par le Conseil et validé en AG

Date :

Signatures :

Le président régional

L'adhérent

*L'adhérent « club jeunes » ne peut en aucun cas utiliser le logo UNAIID ou se prévaloir du titre de membre qualifié UNAIID sur quelque support que ce soit.  
(nous fournir votre cv, copie du diplôme ou équivalence.....)*

*« Les informations recueillies via les pièces demandées par le président de l'UNAIID, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatique destiné à accepter ou non l'adhésion du candidat à l'UNAIID. L'UNAIID est destinataire des données. Elles sont conservées de manière informatisée le temps de la relation entre l'adhérent et l'UNAIID, c'est-à-dire le temps de l'adhésion au syndicat.*

*Ces données sont conservées par l'UNAIID et ne font l'objet d'aucune transmission d'information à des tiers n'ayant aucun lien avec la réalisation de l'ouvrage.*

*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au Règlement (UE) 2016/679 au vous bénéficiez d'un droit de suppression, d'accès, de rectification et d'oubli aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à unaid@wanadoo.fr*

mise à jour : janvier 2022